



Val de Chaise

INFORMATION

Le 7 mai 2020

REPRISE DES ECOLES LE 12 MAI 2020

Organisation de l'école de Marlens :

1. Les horaires de l'école restent inchangées.
2. Les classes concernées sont les CP-CE1-CE2-CM1-CM2.
3. Les classes maternelles ne sont pas rouvertes par manque de personnel et par impossibilité d'accueillir les enfants dans les conditions sanitaires indiqués dans le protocole.
4. Les groupes sont organisés suivant la demande des parents. L'organisation restera inchangée durant la 1ère phase du 11 mai au 29 mai. Une 2^{ème} phase du 2 juin au 3 juillet sera étudiée suivant les nouvelles recommandations du gouvernement.
5. Certains élèves seront en présentiel et d'autres en distanciel suivant l'organisation ci-dessous :

	Lundi	Mardi	Jeudi	vendredi
PS /MS	Distanciel			
GS	Distanciel			
CP	École	École	Distanciel	Distanciel
CE	École	École	École	École
CM	Distanciel	École	Distanciel	École
Accueil	École			

6. Les PS-MS-GS sont en distanciel tout au long de la semaine car l'enseignant est une personne à risque.
7. L'accueil est assuré suivant les critères de priorité ci-dessous dès lors que les 2 parents sont concernés avec une capacité d'accueil maximum de 6 enfants :
 - Soignant, sécurité, sécurité civile, enseignants
 - Familles monoparentales

8. L'entrée de l'école se fait à deux endroits différents avec des horaires décalées afin que les enfants ne se croisent pas :
 - 8h20 pour les CP au portail principal
 - 8H20 pour les CE au portail à l'arrière de l'école
 - 8h30 pour les CM au portail à l'arrière de l'école
9. Dans la classe un sens de circulation sera établi et les déplacements non autorisés. La distance d'un mètre sera respecté.
10. Récréation :La cour sera séparée en espaces propres à chaque groupe, sans échange possible.
11. Sortie :Les enfants sortiront un par un.
12. Cantine :Les repas seront tirés du sac et les enfants prendront leur repas sur leur table dans la classe (selon préconisation du protocole).
13. Garderie périscolaire : reprise impossible par manque de place et protocole impossible à respecter.

Organisation de l'école de Cons Ste Colombe:

1. Les horaires de l'école seront modifiées : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h-12h/ 13h30-16h30 jusqu'au 3 juillet 2020.
2. Les classes concernées sont lesGS- CP-CE1-CE2-CM1-CM2,
3. Les PS ne sont pas rouvertes par manque de personnel et par impossibilité d'accueillir les enfants dans les conditions sanitaires indiqués dans le protocole. Aucun parent n'en avait exprimé le désir de réouverture.
4. Les temps de classe se feront deux fois par semaine. Ces temps se dérouleront dans la classe et avec l'enseignante des enfants. Il y aura un seul groupe par classe qui regroupera les différents niveaux : un groupe CE1/CE2/CM1/CM2 et un groupe GS/CP.
5. L'accueil est assuré suivant les critères de priorité ci-dessous dès lors que les 2 parents sont concernés avec une capacité d'accueil limitée :
 - Soignant, sécurité, sécurité civile, enseignants
 - Familles monoparentalesPour la première phase (du 12 au 29 mai), ces temps d'accueil se dérouleront dans la salle de motricité et sont encadrés par les enseignantes. Les élèves qui auront des activités données par leur enseignante les feront sur ces temps.
6. Cantine : les repas seront tirés du sac jusqu'au 3 juillet et les enfants mangeront à la cantine (si petits groupes)
7. Périscolaire : il sera assuré le matin avant l'entrée de l'école ainsi que le soir en nombre limité

DISTRIBUTION DE MASQUES

1. Les masques commandés par la commune commencent à vous être livrés dès ce dimanche
2. le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes vient d'annoncer que les communes de moins de 2000 habitants sont livrées en priorité dès la semaine prochaine.

ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX

La mairie prépare sa réouverture pour les jours prochains dans le respect des règles sanitaires : isolation du personnel, distances de sécurité, gestes barrières, mise à disposition de gel hydroalcoolique.

VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le 1er ministre l'a annoncé, dès l'avis du Conseil Scientifique sur la possibilité sanitaire d'organiser le premier conseil municipal de l'équipe nouvellement élue, celui-ci sera convoqué. Il semble qu'il pourrait se réunir d'ici la fin mai.